



**Jean-Jacques LOZACH**

**Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf**

<http://www.jjlozach.fr>

## **Lundi 29 janvier 2019, visite de l'entreprise Cosylva lors des Rencontre Territoriales du Sénat**

**Date** : 8 février 2019



Les sénateurs Eric JEANSANNETAS et Jean-Jacques LOZACH ont entamé une nouvelle édition des rencontres territoriales du Sénat avec les élus lundi 29 janvier par le secteur de Creuse Sud-Ouest.

Comme à l'accoutumée, une visite à une entreprise locale a précédé la réunion.

Accueillis par Monsieur Julien BOUTHILLON, Président de l'entreprise Cosylva située à Bourgneuf, les sénateurs ont pu apprécier le dynamisme et la belle vitalité de cette entreprise essentiellement orientée vers la fabrication industrielle de charpentes et bardages lamellé-collé.

Celle-ci s'est considérablement développée depuis sa création en 1982, avec l'arrivée en 2001 des premières machines numériques et en 2008 la création d'un 2ème site de production dédié à la transformation du douglas, bois local qu'ils ont choisi d'utiliser dès 2003.

Sur 20 ans, la production est passée de 4 900 m<sup>3</sup> à 18 800 m<sup>3</sup> et le chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros à environ 13 M€. L'entreprise emploie aujourd'hui 75 salariés.

Les débouchés se situent principalement sur le territoire national, allant de l'artisan jusqu'aux majors du BTP. Leurs réalisations sont nombreuses et diversifiées, leurs 3 centres de taille à commande numérique leur permettant de réaliser tous types d'usinage sur des poutres droites ou courbes jusqu'à 50 m de long. Quelques exemples : Ambassade de France à Nairobi, piscines de Drogheda en Irlande, d'Albertville et de Chambéry, hôtel Mirage-Plaza en Nouvelle-Calédonie, et plus proches de nous, hôtel de Région à Clermont-ferrand, Cité de la Tapisserie à Aubusson ou complexe sportif à Guéret, etc...

Cosylva est une entreprise eco-responsable. D'une part, certifiée PEFC, elle contribue à la pérennisation de la ressource forestière pour répondre aux besoins en bois d'aujourd'hui et de demain. D'autre part, l'entreprise produit peu de déchets puisque la quasi-totalité des résidus est transformée en granulés.

La volonté de privilégier l'utilisation du douglas, dont 40% provient du limousin, alors que les bois de Scandinavie



**Jean-Jacques LOZACH**

**Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf**

**<http://www.jjlozach.fr>**

---

sont moins onéreux est un bel exemple de valorisation des ressources locales qui mérite d'être salué. De plus, en utilisant l'essence Douglas de France, 93% du chiffre d'affaires est redistribué en France contre 51% si les bois proviennent de l'importation.

La rencontre a donné lieu à de nombreux échanges entre le chef d'entreprise et les parlementaires.